



EN RÉSUMÉ

L'épargne-handicap est un type de contrat d'assurance-vie spécialement conçu pour protéger les ressources d'une personne en situation de handicap. Il permet de constituer un capital ou une rente viagère, dans des conditions fiscales et sociales avantageuses, afin de sécuriser l'avenir de la personne concernée.



POINTS ESSENTIELS

- La personne bénéficiaire doit être en situation de handicap empêchant une activité professionnelle normale.
- Le contrat doit durer au moins 6 ans ou prévoir une rente différée de 6 ans.
- La personne ne doit pas avoir encore liquidé ses droits à la retraite au moment de la souscription.
- Les montants investis et le nombre de contrats sont illimités.
- Le notaire peut conseiller sur l'intégration du contrat dans le patrimoine, vérifier sa conformité légale et fiscale, et anticiper les changements de situation pour sécuriser la protection à long terme.
- Le contrat permet de constituer un capital ou une rente viagère, tout en préservant certains droits sociaux (AAH, PCH) et en optimisant la transmission du patrimoine.



L'AVIS DE VOTRE NOTAIRE

L'épargne-handicap est un outil clé pour sécuriser les ressources et le patrimoine d'une personne en situation de handicap. Elle permet de constituer un capital ou des revenus complémentaires tout en bénéficiant d'un cadre légal protecteur. Il est recommandé de souscrire un contrat conforme à la loi afin de garantir la sécurité des fonds et d'anticiper la planification patrimoniale. Bien utilisée, l'épargne-handicap contribue à assurer l'autonomie financière du bénéficiaire, à protéger son patrimoine et à faciliter la gestion future des besoins liés à sa situation.

Pour plus d'informations, contactez votre notaire :

Accueil SECLIN
35 Boulevard Joseph Hentgès
Tél : 03 20 16 00 80

Accueil LILLE
19 Avenue Le Corbusier
Tél : 03 20 16 00 90

Accueil LYON
5 rue Duviard
Tél : 04 26 31 69 58

Mail : accueil.59043@lembrez.notaires.fr

Mail : accueil.59309@lembrez.notaires.fr

Mail : simon.thiriat@lembrez.notaires.fr